



L'ouvrage hydraulique du Passage, à la frontière entre Anglade et Braud-et-Saint-Louis.

© Photo CaMu

ANGLADE / BRAUD-ET-SAINT-LOUIS

À quoi sert l'écluse du Passage ?

Particulièrement touchés par les nombreuses inondations de l'hiver dernier, des habitants du bourg d'Étauliers en reportaient la cause sur une éventuelle mauvaise gestion de l'ouvrage hydraulique du Passage. Face à cette situation, la communauté de communes de l'Estuaire a expliqué son fonctionnement et ses limites lors d'une réunion publique.

L'information ayant été publiée sur les sites de la communauté de communes de l'Estuaire (CCE) et d'Intramuros, renforcée par la distribution de flyers, les habitants d'Étauliers, de Braud-et-Saint-Louis et d'Anglade étaient attendus, dans la soirée du 19 septembre, sur le site de l'ouvrage hydraulique du Passage, situé à l'entrée du canal des Sables, à la limite des communes d'Anglade et de Braud-et-Saint-Louis. « Il y a eu beaucoup d'eau l'hiver dernier, provoquant l'inondation du bourg d'Étauliers. N'ayant pas les bonnes informations, la population avançait des théories infondées, telles que: "si on est inondé, c'est qu'ils ont fermé le Passage". Peut-être qu'on ne communiquait pas assez, entame Guéric Gabriel, directeur eau et environnement de la CCE. Il s'agit d'expliquer, en toute transparence, comment on gère, mais aussi nos limites... Même quand tout est ouvert, s'il pleut sans arrêt, ça n'absorbe plus. »

Un ouvrage en deux parties

Côté estuaire, l'ouvrage comporte trois portes à flots dont le fonctionnement est automatique, en fonction de la poussée de la marée. Quand la marée monte et que le flux augmente, les trois portes battantes se ferment, et limitent ainsi l'entrée d'eau dans le marais. Inversement, à marée descendante, elles s'ouvrent et laissent sortir l'eau amenée par les 615 km de cours d'eau dans les canaux du marais. L'ouvrage devant être transparent en matière de continuité écologique, une des portes comporte une ventelle qui permet le passage des poissons. « Elle se ferme de bas en haut, et en cas d'inondations, pour la fermer aux deux tiers, nous devons en faire la demande à l'État, précise le technicien. À l'inverse, entre juillet et septembre, environ tous les quinze jours, soit sept à huit fois par an, les portes sont maintenues ouvertes afin de faire entrer de l'eau dans les terres pour les installations de chasse. Mais pas trop souvent car l'eau entrante est saumâtre, alors que nous avons un marais d'eau douce. » La deuxième partie, située côté marais, a été refaite il y a un an. C'est elle qui est gérée au quotidien par les agents.

Un décalage dans le temps

Pour réguler le niveau d'eau, les agents actionnent les trois grandes pelles, dont deux d'entre elles comportent également des ventelles à poissons. Reliées à des crémaillères, elles sont manipulées manuellement. « On essaie d'optimiser, mais il faut comprendre que le temps de réaction est long, entre l'ouverture et la répartition dans

tout le marais. De la même façon, l'hiver, quand les portes à flots sont fermées par la marée, même si on ouvre les pelles, l'eau ne s'évacue plus vers l'estuaire. Si l'eau continue à arriver par fortes pluies, Étauliers étant le point le plus bas, c'est là que l'eau va se déverser, mais avec un décalage dans le temps. C'est l'effet tampon du marais, explique Guéric Gabriel. De plus cette année a été exceptionnelle. À titre de comparaison, durant les hivers de 2014 à 2023, pour évacuer l'eau, le minimum d'ouverture des pelles a été de 5 jours, et le maximum de 35 jours. En 2024, ça a été 90 jours en continu! Quand on est ouvert à fond, on ne peut pas faire plus... »

Constats et solutions

Dépités devant cet aveu d'impuissance, et conscients des risques liés au changement climatique, les habitants présents énoncent leurs constats susceptibles d'être en cause: des cours d'eau mal entretenus, avec de nombreux embâcles, trop d'imperméabilisations et artificialisation des sols dans les villes, des anciens canaux laissés à l'abandon... Avant d'exposer diverses solutions, Guéric Gabriel ajoute le drainage des parcelles cultivées qui ne jouent plus leur rôle d'éponge, et rappelle que seuls trois agents, équipés de tronçonneuses et débroussailluses à dos, entretiennent les 615 km de cours d'eau, travail qui incombe normalement aux propriétaires riverains. « La solution est de travailler sur l'amont pour que l'eau n'arrive pas d'un coup. Favoriser les débordements dans certaines zones boisées en laissant volontairement des embâcles, créer des zones d'absorption des crues en profitant

du relief naturel, peut-être en indemnisant les propriétaires agricoles, limiter les permis de construire sur les zones éponges, tout cela avant d'envisager des démolitions d'utilité publique... »

Ce qui est en cours

Plusieurs curages de canaux et fossés sont programmés, mais « pour les cours d'eau, il faut déposer un dossier de demande d'autorisation justifiant le besoin et les services sont réticents car après, plus rien n'arrête l'eau ». Programmée pour 2029, l'étude hydraulique du bassin de la Livenne va être avancée à 2025. Déjà, des relevés sont effectués toutes les semaines par Énora Hallosserie, chargée de mission gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi). La mise en place de règles graduées à des endroits stratégiques est à l'étude. Actuellement, pour prévoir les crues, les agents se fient à leur connaissance du terrain, avec des repérages à l'œil. « À Étauliers, le seuil d'alerte est quand l'eau affleure la passerelle derrière la Poste », témoigne Louis Cavaleiro, maire d'Étauliers, qui a impulsé cette réunion. Dans sa ville, où l'entretien des fossés est assuré par les agents communaux, le recentrage du cours d'eau des Martinettes a été accordé par l'État. Sous réserve de trouver les fonds nécessaires, ces travaux sont programmés pour 2025, avec également la création de zones de débordement. En attendant, l'édile rappelle que la commune a renouvelé une enveloppe de 10 000 € pour soutenir les habitants souhaitant investir dans des batardeaux.

Cathy Munier